

GYM POUR TOUS TONNEINS

FICHE ANNEXE : MODALITES et AUTORISATIONS

MODALITES

ARRIVEE ET REPRISE DES ENFANTS MINEURS

- ▶ Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à la prise en charge par l'entraîneur et dès la fin du cours. Il leur appartient de s'assurer de sa présence et de ne pas laisser les jeunes enfants seuls, si celui-ci n'est pas arrivé. Dès la fin de l'entraînement, les entraîneurs et le club ne sont plus responsables des enfants.
- ▶ Nous vous demandons de bien vouloir les récupérer à temps ou de prévenir leur entraîneur en cas d'empêchement. (Il vous communiquera son numéro de téléphone)

REMBOURSEMENT EN COURS D'ANNEE

- ▶ Le club ne procédera à aucun remboursement en cas de cessation d'activité de l'adhérent (sauf cas exceptionnel, lié à un accident survenu dans le gymnase, pendant les cours ou pendant une compétition, et ayant fait l'objet d'une déclaration d'accident et l'empêchant de poursuivre toute activité jusqu'à la fin de la saison. La décision sera prise dans tous les cas par le bureau.
- ▶ La pratique de la gymnastique est strictement interdite aux gymnastes blessés sauf sur présentation d'un certificat médical détaillant les exercices autorisés.

REGLEMENT INTERIEUR ET AUTORISATIONS

Je soussigné(e),

Nom: _____ Prénom: _____ Père Mère Tuteur Majeur(e)
de l'enfant :
Nom: _____ Prénom: _____

- Assure avoir pris connaissance des MODALITES relatives à l'inscription.
- Assure avoir pris connaissance du **Règlement intérieur** et accepte les règles et les sanctions en cas de non-respect de celles-ci.
- Autorise les responsables :
 - à transporter mon enfant pour tous les déplacements pris en charge par le club
 - à faire pratiquer tous soins ou interventions chirurgicales en cas de nécessité
 - à utiliser les photos prises en compétition ou au gymnase pour le site internet du club et les supports

à: _____

le : _____

Signature (précédé de la mention
manuscrite « lu et approuvé »)